

<http://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CTEA-du-25-janvier.html>



# L'essentiel du CTEA du 25 janvier 2017

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : dimanche 29 janvier 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Le mercredi 25 janvier 2017, la [DGER](#) présentait au [CTEA](#), pour information, le projet de décret modifiant les obligations de service des enseignants et ses avis sur les demandes de formations à enjeux particuliers.**

Le Snetap-[FSU](#) était représenté par Olivier BLEUNVEN, Fabrice CARDON, Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER et Yoann VIGNER.

En préalable aux points à l'ordre du jour, le Snetap-[FSU](#) a dénoncé les conditions du dialogue instauré par la [DGER](#). Le Snetap-FSU s'étonne d'abord de la convocation du [CNEA](#), avant le [CTEA](#), pour traiter de points qui relèvent uniquement de l'Enseignement public (obligations service enseignants et statut des directeurs [EPL](#)).

Sur ce type de textes le CNEA autrefois n'était pas consulté.

Sur le statut des Directeurs d'EPL, point qui n'est pas à l'ordre du jour de cette réunion, nous pensons qu'un débat en [CTEA](#) était nécessaire, même si le vote était réservé au [CTM](#).

Nous nous étonnons de la présentation tardive et précipité de ce texte et nous inquiétons de son manque de préparation notamment avec la fonction publique, qui pourrait entraîner son rejet.

### **1 - Projets de décret modifiant les obligations de service des enseignants**

Dans une déclaration liminaire, Jean-Marie Le Boiteux, Secrétaire général a rappelé les principes suivis par le Snetap-FSU pour défendre les enseignants et améliorer leurs conditions de travail depuis le début de ce chantier en avril 2015. Ainsi tout en reconnaissant quelques avancées réglementaires, il a expliqué qu'aucune modification des obligations de service des enseignants ne pouvait être acceptée par le Snetap-FSU si elle aboutissait, comme c'est le cas pour plus de 500 enseignants à une dégradation de leur service - une augmentation de leur temps de travail de plus de 30 minutes hebdomadaires. C'est pour cela et après la consultation des adhérents que les représentants du Snetap-FSU dans les instances nationales voteront CONTRE le projet de décret. En effet, les adhérents consultés ont rejeté à plus de 60 % ce projet de décret.

Par la suite, article par article du projet de décret, le Snetap-FSU a défendu ses positions, fait des propositions visant à améliorer le projet de texte, à lever les ambiguïtés réglementaires, à anticiper les divergences d'appréciation...

Le Snetap-FSU a notamment insisté fortement pour que les enseignants d'[EPS](#) soient bien inscrits dans le décret alors que la DGER n'envisageait qu'une note de service relative à l'UNSS.

Le Snetap-FSU a continué à porter ses revendications d'abondement des pondérations (1,17, 1,31...), d'allègement de service dans certaines disciplines comme l'agro-équipement. Il a alerté la DGER sur l'absence de toute référence aux enseignants des lycées maritimes. Il a demandé l'inscription - enfin - dans ce décret des obligations de service des [IPAC](#) travaillant dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Ce projet de décret sera présenté au [CTM](#) du 2 février prochain pour avis.

### **2 - Avis formations à enjeux particuliers**

La DGER a présenté dans le cadre des évolutions de la carte scolaire pour la rentrée 2017 les avis donnés sur les

formations dites à enjeux particuliers - formations de niveau III et formations « rares » pour lesquelles un avis national demeure requis - 49 projets d'évolution des structures des établissements - dont 29 pour les établissements publics - ont été déposés, ce qui correspond à une baisse par rapport aux années précédentes (63 pour la rentrée 2016, 76 pour la rentrée 2015, 107 pour la rentrée 2014, 94 pour la rentrée 2013). Il a été donné un avis favorable à 8 ouvertures de classes de [BTSA](#), dont 4 dans le public, deux ouvertures dans la filière professionnelle un baccalauréat professionnel forêt et une ouverture de CAPa métier de l'agriculture support équin ces deux formations étant réservées à l'enseignement privé.

Au delà de quelques dossiers qui nous sont remontés de la part de nos secrétaires régionaux et pour lequel nous avons interpellé la DGER, la délégation du Snetap-FSU a souhaité à l'occasion de ce point mis à l'ordre du jour de ces instances faire état du recul du dialogue social notamment dans les [régions](#) fusionnées. Elle a soulevé la contradiction entre la conduite de la consultation dans ces régions et l'appel du [MAAF](#) dans le sixième schéma à un dialogue renforcé. En outre, la délégation a dénoncé une présentation devant les instances du CTEA et CNEA alors que l'avis du MAAF a déjà été rendu. La DGER a reconnu « ces difficultés » et les a imputé à la réforme territoriale. Réponse qui en l'état ne pouvait en rester là compte tenu de son aggravation année après année et remarque que la DGER a fini par entendre.

**Retrouvez ci-dessous le compte rendu complet du CTEA du 25 janvier 2017**